



## Nouvelle tarification des bornes de recharge électriques CNR au 1<sup>er</sup> septembre 2020 : explications

CNR, concessionnaire de l'Etat sur le fleuve pour la production hydro-électrique, la navigation et l'irrigation, est le premier énergéticien français 100 % renouvelable mais est aussi un aménageur des territoires traversés par le Rhône.

CNR agit dans l'intérêt général, au service du développement d'une mobilité propre le long de la vallée du Rhône. C'est à ce titre qu'en 2012, et dans le cadre de ses **engagements en** faveur de la Transition énergétique et d'une mobilité alternative, **CNR a pris la décision** de participer au développement de la mobilité électrique **en proposant d'installer et de financer une infrastructure de recharge rapide** le long de la vallée du Rhône. **Elle a ainsi investi 3 Millions d'euros** dans le développement d'un corridor de **27 stations de recharge** réparties entre la frontière suisse et la Méditerranée.

Son objectif était de permettre de parcourir la vallée en sortant des périmètres périurbains dans lesquels la faible autonomie des batteries risquait de cantonner les premiers utilisateurs.

C'est la raison pour laquelle le choix s'est porté sur des bornes de recharge rapide de 50 kW de puissance, capables de réaliser le plein de ces premiers véhicules (20 kWh) en 45 minutes environ.

**Ce service nouveau et précurseur** a été proposé à un tarif forfaitaire de 5 € les 45 minutes, de manière à ne pas être trop éloigné du « plein à 2 € » communément admis par les utilisateurs pour une recharge normale (2 à 3 kW) à domicile.

Ce prix a été annoncé comme un prix de lancement du service, **CNR prenant à sa charge les coûts d'investissement, de maintenance et d'exploitation, mais aussi les coûts d'abonnement au réseau**, très élevés pour ce type d'infrastructure proportionnellement à l'énergie distribuée. Il n'a pas été modifié depuis l'ouverture du réseau en 2013.

**Avec l'arrivée progressive de véhicules de plus grande autonomie, les batteries passant progressivement à 30, 40 puis 60 kWh**, sans compter les Tesla dont les batteries sont passées de 70 à 100 kWh, et l'accroissement important du nombre de recharges annuelles, **nous avons souhaité revoir la tarification de notre réseau de recharge en lien avec notre exploitant FRESHMILE**, de manière à **mieux refléter la réalité des coûts que nous supportons** ainsi que la **sollicitation accrue des bornes de recharge**. En effet, l'abonnement au réseau de distribution à haute puissance représente une part très importante dans le coût de la recharge pour CNR et, par ailleurs, **les bornes sont sollicitées à pleine puissance pendant une durée beaucoup plus longue qu'auparavant**, ce qui entraîne un vieillissement accéléré, des pannes plus fréquentes, donc **des coûts de maintenance accrus**.

Dans le même temps, **le nouveau tarif proposé**, qui est **basé sur l'énergie réellement chargée**, permet de rester à un **tarif proche du forfait initial pour les petits véhicules qui ne sont donc pas pénalisés**. Pour les véhicules de forte capacité, **ce prix reflète le service apporté par la charge rapide** : 1h30 de recharge contre 20 à 30h de recharge à domicile sur prise renforcée ou standard pour une batterie de 60 kWh.

**Quelques chiffres : le kWh est facturé par CNR 0.45 €**, ce qui amène à un prix de 28 € pour une recharge de 60 kWh (avec le montant fixe de 1 € par transaction). En considérant une consommation moyenne de 15 kWh / 100 km, cela donne un prix de 7€/100 km, ce qui reste **inférieur au prix d'une recharge en essence ou en gazole. Ce prix est également beaucoup plus bas que celui d'autres réseaux de recharge rapide** en France, qui peut atteindre 0.79 € / minute, **soit 1.25 €/kWh**.

Cette **évolution de tarification doit permettre à CNR** de mieux couvrir ses charges de fonctionnement. Elle est **nécessaire pour nous permettre de maintenir notre réseau en bon état de fonctionnement** et avec une disponibilité à la hauteur des attentes des utilisateurs. Elle doit permettre également de **moderniser progressivement le matériel en place**, CNR ayant en projet d'installer des bornes de dernière génération, capables d'atteindre des puissances de plus de 100 kW, adaptées aux nouveaux véhicules.

**Nous compléterons prochainement l'infrastructure de bornes de recharge rapide électrique** en proposant **d'autres énergies vertes, notamment l'hydrogène renouvelable**, de manière à poursuivre notre accompagnement des filières prometteuses dans le contexte de la transition écologique et énergétique.